

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Vendredi 2 avril 2021

J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)



La division par 100 selon Jean-Michel :

- « Nous avons une montée en charge progressive qui doit nous permettre d'arriver à l'objectif, vers la mi-mars, de 300.000 tests salivaires par semaine » J.M. Blanquer le 1^{er} mars à Lavoncourt.
- On est « en dessous des 10 000 réalisés » J.M. Blanquer le 2 mars sur France Inter
- Quelques heures plus tard, vers 11h, lors d'une réunion avec les organisations syndicales, son cabinet parlait de 3 000 tests seulement...

Sommaire

- Accueil des enfants de soignants : aucune obligation !
- CAPD du 1^{er} avril : compte rendu

En cette période très compliquée pour toutes et tous, le SNUipp-FSU 66 reste à vos côtés. N'hésitez pas à nous solliciter, nous assurerons aussi « le syndicat à la maison » la semaine prochaine et durant les vacances !



Réouverture des pôles d'accueil pour les enfants de soignants et autres professions prioritaires.

A l'image du premier confinement, pour les 3 jours de classe à venir, l'accueil de ces enfants doit s'organiser dans l'urgence.

- Le Dasen nous a informés hier midi que la liste nationale des professions prioritaires n'était pas à jour et qu'elle devait "redescendre" de Paris hier soir ! Aucune anticipation au plan national, même après le confinement annoncé puis retiré de février dernier !

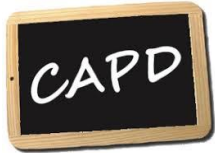
- L'organisation des lieux d'accueil de ces pôles devait reposer peu ou prou sur l'organisation du printemps dernier. Sans avoir réfléchi à des modifications, sans avoir demandé aux personnels concernés (en particulier les directeurs d'école) s'ils étaient toujours volontaires. Comme si cela allait de soi ! Le SNUipp-FSU66 a demandé une rotation des lieux afin de ne pas impacter les mêmes personnels. De plus, nous avons exigé que l'organisation reste structurée sur la base d'un appel aux volontaires, ce qui nous a été confirmé.

- Dans l'urgence, les circonscriptions ont relancé la machine ce jeudi après-midi, s'étonnant parfois - comme nous l'avions indiqué au Dasen - que nombre de volontaires ne se proposaient plus, s'étant sentis dénigrés, ignorés après la levée du premier confinement. Devant ce recul des troupes, **certain IEN ont évoqué devant des collègues la menace d'une réquisition de personnels ! Pression inacceptable !**

Nous venons de contacter l'IEN-A qui nous répond : "Nous vous confirmons bien que la

participation des enseignants aux pôles d'accueil des enfants de professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie repose bien sur la base du volontariat... Je reprends toutefois contact avec mes collègues sur ce point... "

Le SNUipp-FSU 66 n'est pas opposé à la mise en place de ces pôles d'accueil. Toutefois, notre hiérarchie peut accepter le fait que certains collègues ne désirent pas s'ajouter, au travail de suivi de leurs élèves restés à la maison, une charge supplémentaire. Le volontariat doit rester la règle !



CAPD du 1^{er} avril : compte-rendu

L'ordre du jour de la CAPD comprenait deux points :

- Les attributions des congés de formation professionnelle
- Les promotions aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons

La séance a débuté par la lecture de notre déclaration liminaire [que vous trouverez ici](#).

1. Attributions des congés formation :

Le département bénéficie de 46 mois de formation. Le choix du DASEN est d'octroyer 2/3 de ce temps, soit 30 mois aux formations correspondant aux besoins du département fixés en amont, et 1/3 aux demandes (soit 16 mois) qui sont jugées personnelles. 21 demandes ont été faites cette année, chiffre en forte baisse.

A ce titre 4 collègues se partagent les 30 mois accordés au titre des besoins de formations et 2 collègues obtiennent respectivement 6 et 10 mois.

Nous sommes intervenu.es sur deux erreurs qui nous avaient été remontées après la tenue du groupe de travail, la veille de la CAPD, et qui ont modifié le tableau de classement des demandes : en effet, **l'administration s'apprêtait à octroyer un congé de formation à une collègue... qui ne le demandait pas ! Une autre collègue qui avait effectué sa demande était, par contre, absente du tableau des candidat.es !**

Nous avons demandé que l'année prochaine, la circulaire départementale soit plus détaillée. Il nous paraît essentiel que les collègues aient connaissance de l'existence de deux catégories de formation : personnelle et répondant aux besoins départementaux. Nous demandons également que les besoins fixés par le département apparaissent dans la circulaire car cela peut avoir une incidence sur la rédaction des lettres de motivation des candidat.es, et donc, sur leur départ effectif à plus ou moins long terme.

L'administration nous répond que la circulaire sera revue.

2. Promotions aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons (dont avancements accélérés d'un an) :

Les collègues ayant reçu un avis « excellent » à leur rendez-vous de carrière du 6^{ème} échelon bénéficient tous d'un avancement accéléré d'un an à l'échelon supérieur, soit au bout de deux ans dans l'échelon 6. Les autres collègues (environ 70 % des promouvables) passent au 7^{ème} échelon au bout de trois ans dans l'échelon 6.

Pour le passage au 9^{ème} échelon, par contre, un collègue ayant un avis excellent est écarté de cette accélération car il n'entre pas dans le contingent départemental (il arrive d'un autre

département). Celles et ceux bénéficiant d'un avancement accéléré passent donc au 9^{ème} échelon au bout de deux ans et demi dans l'échelon 8, au bout de trois ans et demi pour les autres. Nous avons dénoncé cette décision en demandant que ce collègue soit promu de manière accélérée comme tous ceux qui ont un avis excellent dans cet échelon ! L'administration refuse alors même que le quota total des promu.es n'est pas utilisé !

Questions diverses du SNUipp-FSU 66 :

► **La solution technique ayant été trouvée pour les directeurs et directrices ayant des classes de GS dédoublées en REP+, notre demande semblable pour les collègues bilingues sur des postes de direction, déjà exposée en CAPD, a-t-elle abouti ?**

Réponse de l'Administration : La demande a été faite au Ministère mais la nomenclature particulière à ce double fléchage n'est pas encore prête.

Pour le SNUipp-FSU 66 : les collègues exerçant en classe bilingues sont « exclus » des postes de direction pour un simple problème « technique » du logiciel. Ils et elles doivent avoir le choix de postuler au même titre que l'ensemble de la profession, sans devoir pour cela devoir renoncer à l'enseignement en catalan. Il en va de même pour les directeurs.trices en REP+, pour lesquels l'administration avance un problème technique afin qu'ils puissent exercer en CP ou CE1 dédoublé !

► **Nous demandons que les collègues des écoles dans lesquelles une ouverture de dispositif ULIS ou UE a été prononcée, puissent bénéficier d'un temps de formation avant la rentrée. Formation assurée sur le temps de concertation et axée sur la gestion d'un tel dispositif dans une école.**

Réponse de l'Administration : le cadre de cette formation n'est pas encore défini. Il le sera par la circonscription ASH. Cette formation devrait se tenir avant la fin de l'année scolaire ou plus tardivement en fonction de la date d'arrivée des élèves, notamment dans les dispositifs UE. En clair, rien n'est prévu !

Pour le SNUipp-FSU 66 : l'ouverture d'une ULIS ou d'une UE dans une école nécessite une formation à destination des personnels de l'école au regard des changements que cela va entraîner sur le terrain.

► **Bonification au titre du handicap mouvement. Nous aurions besoin d'une clarification sur ce que signifie précisément : "dans la mesure où vous ne respecteriez pas ces consignes, je me verrai dans l'obligation d'annuler la mesure au titre du handicap". Selon la lecture faite, l'esprit de la circulaire pourrait en être modifié...**

Réponse de l'Administration : Comme les années passées, la bonification handicap ne s'appliquera que sur les postes identifiés par le médecin de prévention

Pour le SNUipp-FSU 66 : Nous avons dénoncé le fait que le DASEN se permette de compléter la préconisation du médecin de prévention, en n'acceptant pas par exemple la bonification sur des postes de direction alors qu'aucune contre-indication médicale n'existe. Encore un excès de pouvoir ...

► **Pouvez-vous nous fournir la liste des écoles dans lesquelles se déroulent des tests salivaires ?**

La liste a été communiquée la veille de la CAPD.

Pour le SNUipp-FSU 66 : 17 écoles sur 289 proposent des tests salivaires dans les P.O., soit à peine plus de 5% ! Chacun.e peut ainsi apprécier le caractère « massif » des tests salivaires annoncés Jean-Michel Blanquer ! Le taux de consentement des parents étant d'environ 70%, on peut estimer que 4% environ des élèves du 1^{er} degré sont testés dans notre département...

► Une classe fermée avec l'enseignement assuré en distanciel est-elle une classe fermée ?
Plus généralement, quels sont les critères pour qu'une école ferme à cause de la situation sanitaire ?

Réponse de l'Administration : Les remontées se font de façon transparente, systématique et sans traitement particulier.

Pour le SNUipp-FSU 66 : Toute la politique nationale de gestion de la crise sanitaire – comme par exemple le choix de ce confinement de Pâques et non en février comme initialement évoqué – se base entre autres sur ces données de contamination dans les établissements scolaires. Le SNUipp-FSU66 pointe depuis des mois l'écart béant entre les données communiquées par notre ministre et ces fournies en parallèle par le milieu médical sur les mêmes tranches d'âge. Les chiffres nous concernant (enseignants, élèves, classes, écoles) sont dès l'origine inférieurs à la réalité, car nombre d'élèves ne se font pas tester. Des remontées de commentaires d'IEN jouant sur les mots auprès de collègues touchés (« en fait votre classe n'est pas fermée, elle est ouverte en distanciel ») nous font craindre une manipulation des chiffres remontant au rectorat. Nous devons donc nous assurer, dans l'intérêt de tous, que le traitement local de cette période difficile ne participe pas à la communication ministérielle calamiteuse.

► Des collègues en ASA sont contactés par leur IEN pour travailler en présentiel. Cette pression sur les enseignants est inacceptable et doit cesser.

Réponse de l'Administration : la question sera posée au conseil d'IEN.

Pour le SNUipp-FSU 66 : Cela n'est pas acceptable et ne doit pas se reproduire. De plus, cette pression contrevient aux textes règlementaires !

► Selon un dossier de la MGEN, le masque chirurgical est "celui qui modifie le moins la parole et atténue le moins la voix", "les masques chirurgicaux jetables constituent la meilleure protection". Nous réitérons notre demande de fourniture de masque chirurgical à l'ensemble des personnels.

Réponse de l'Administration : Nous prenons note. Nous ne sommes pas décisionnaires sur ce thème.

Pour le SNUipp-FSU 66 : Il doit être tenu compte des préconisations de la MGEN qui agit en tant qu'organisme de prévention pour la santé des agents, et les enseignants devraient être pourvus par l'employeur de masques chirurgicaux depuis longtemps déjà. Question déjà posée en CHSCT qui n'a pas provoqué de réponse.

En conclusion, peu de réponses claires ! M. Larue s'est contenté de noter nos demandes ! Le dialogue social local est bien à l'image du dialogue social ministériel, un mirage !

Nous ne manquerons pas de revenir vers le DASEN pour exiger des réponses !



Infos administratives

[Postes de chargé de mission formation : appel à candidature](#)

Date limite le 5 avril : la fiche de poste, le formulaire de demande

[Avancement à la Hors Classe 2021](#)

Consulter la note de service

Circulaire Demande d'Ineat / Exeat 66

Date limite 17 mai

Dispositif IPE 2020/2021

Quelles sont les activités qui permettent de prétendre aux IPE ? Comment les demander ?

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD

